

Burundi : les opérateurs privés exhortés à investir dans l'agriculture et l'élevage

@rib News, 02/08/2016 – Source Xinhua Le gouvernement burundais invite les opérateurs privés à investir dans l'agriculture et l'élevage lors d'un atelier organisé mardi à Bujumbura. Le ministre burundais de l'Agriculture et de l'Elevage Dôo-Guide Rurema a fait remarquer les opportunités qu'offrent ces secteurs pour couvrir les besoins en consommation locale, d'une part, et pour l'exportation en vue d'acquies des devises, d'autre part.

"Actuellement, les cultures d'exportation qui procurent au pays les devises restent uniquement limitées au café, au thé et au coton", a-t-il rappelé, avant de demander aux opérateurs privés de voir l'opportunité d'investir dans les domaines des légumes, fruits et fleurs. Il a déclaré que son département compte mettre en œuvre un grand programme de développement de l'horticulture et qu'il y aura nécessité d'investir dans le conditionnement, la conservation et la transformation de ces produits qui pour la plupart sont périssables. "En vue d'être compétitif sur le marché régional et international, il est indispensable que les produits transformés soient mis dans des emballages répondant aux normes internationales. Il est donc indispensable que les investisseurs privés exploitent ce domaine", a souligné le ministre. Il a également souligné la nécessité de mettre en place des infrastructures d'appui à la commercialisation, comme des silos et des chambres froides. Le ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a aussi évoqué la nécessité d'installer des usines de fabrication d'aliments du bétail au Burundi, déclarant que "tous les aliments utilisés pour l'alimentation du bétail sont importés". En outre, "avec le repeuplement du cheptel au Burundi, la production laitière commence à être problématique chez les éleveurs suite au manque de débouchés. L'installation d'une industrie laitière permettrait d'absorber toute la production et assurer le développement de toutes les chaînes de valeur dans ce secteur (éleveurs, centres de collectes de lait, transporteurs, etc)", a affirmé M. Rurema. L'autre domaine qui pourrait être convoité par des opérateurs privés est, selon lui, celui de la fabrication des engrais chimiques à partir des déchets biodégradables. "Actuellement, le gouvernement du Burundi subventionne les engrais chimiques pour que les agriculteurs aient accès à ces intrants à un prix abordable. Il est pourtant recommandé d'utiliser ces engrais avec la fumure organique qui n'est pas disponible en quantité suffisante. Il est alors important d'investir dans ce domaine en vue de fabriquer des engrais organiques en vue de répondre à la résolution de la 21^{ème} Conférence de Paris de 2015 sur le climat, COP21", a expliqué le ministre. Le dernier domaine que le ministre burundais a proposé aux opérateurs privés éventuels est celui de la multiplication des semences de qualité à grande échelle. C'est un secteur qui n'est pas suffisamment développé et qui souffre surtout au niveau des coopératives et des oléagineux car actuellement, a-t-il déclaré. "Ce domaine reste ouvert aux investisseurs car des textes d'application de la loi semencière ont été adoptés et vulgarisés auprès des utilisateurs pour leur information et leur faciliter la tâche", a-t-il dit. Au Burundi, 90% de la population est rurale et vit essentiellement de l'agriculture sur de petites terres mais fertiles, avec une diversité de zones agro-écologiques qui offre généralement des conditions de pluviométrie et d'ensoleillement.